

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1269

2 juillet 2009

SOMMAIRE

Aerium FGG Capital S.à r.l.	60903	Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	60910
Aerium IV Capital S.à r.l.	60903	L.C.S. S.A.	60869
Alceda Fund Management S.A.	60877	Lëlljer Gaart	60912
Atrium Management S.à r.l.	60879	Liseo S.A.	60900
Avangarde Groupe S.à r.l.	60901	Louma S.A.	60866
BayernLB HEDGE FONDS	60876	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	60902
BK Enterprises S.A.	60903	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	60902
Buona Tavola	60879	Marjan Sàrl	60874
Cerfin S.A.	60909	Multipoints Investments S.A.	60910
Chape-Profi sàrl	60905	Nemrut G.m.b.H.	60878
Contradco Europa GmbH	60878	Nylof	60866
Diemmevi S.A.	60911	Oydi	60900
EAVF Holding II S.à r.l.	60880	Paytec Industries S.à r.l.	60912
EAVF S.à r.l.	60880	Pro Conseil Lux S.A.	60901
Eurofins Food LUX	60910	Rigond Finance S.à r.l.	60892
European Logistics Income Venture SCA	60892	Royon S.A.	60869
European Office Income Venture	60892	SF (Lux) Sicav 3	60868
European Retail Investment Holding S. à r.l.	60891	Signature Investments S.à r.l.	60880
European Retail Venture II S.A.	60901	Softworld S.à r.l.	60911
Exclusive Real Estate S.A.	60912	Softworld S.à r.l.	60910
Falun S.A. Holding	60911	Solide Real Estate S.A.	60903
Fiduciaire Eurolux	60877	Spizbay Sàrl	60902
Figest S.A.	60867	S. Rita S.A.	60909
Fin 4 Holding S.A.	60907	Stratège S.A.	60900
Five Arrows Mezzanine Debt Holder	60891	Sunrise Group S.A.	60881
Fortis Luxembourg Finance S.A.	60867	Tetrade S.A.	60867
Glofin Real Estate S.A.	60912	Tinfos Nizi S.A.	60911
Haspa PB Ertrag Plus	60877	Tradeguide S.à r.l.	60911
Haspa PB Global	60877	Tradeguide S.à r.l.	60910
Hazel S.A.	60866	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lö- sungen S.A.	60878
Highland VII B - PRI (2) S.à r.l.	60881	Will-Pharma Luxembourg S.A.	60873
Iduna S.à.r.l.	60909	Will-Pharma Luxembourg S.A.	60873
International Assets Finance S.à r. l.	60909	Will-Pharma Luxembourg S.A.	60873
Internationale Baugruppe A.G.	60868	Will-Pharma Luxembourg S.A.	60876
Internationale Chocolat Société (ICS) ...	60879	Will-Pharma Luxembourg S.A.	60869

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 août 2009 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jours suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 24 juin 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009074893/696/15.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 142.855.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se réunira le 20 juillet 2009 à 11.00 heures au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008;
4. Transfert de siège au 67, rue Ermesinde, L-1014 Luxembourg avec effet rétroactif le 15 juin 2009;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la société quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société.

Si vous deviez ne pas pouvoir être présent à l'Assemblée générale ordinaire de la Société, des procurations sont disponibles au siège de la Société, elles vous seront adressées sur simple demande écrite pour les actionnaires nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077510/6341/25.

Nylof, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.573.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Michel JENTGES de son mandat d'administrateur et décharge.

6. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009078536/29/20.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 8 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 août 2009 à 8:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078533/795/18.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

En conformité avec l'article 85 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les obligataires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2009 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
"Article 4, 1^{er} alinéa .-
La société a pour objet de fournir tout financement direct ou indirect, par tous moyens, aux sociétés contrôlées par Fortis Bank N.V./S.A. et d'accorder à ces sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou tous services d'assistance financière ainsi que toute assistance administrative liée à ceux-ci."
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009078535/29/18.

Figest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.923.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 8 juin 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 août 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078545/795/18.

Internationale Baugruppe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.010.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 juillet 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Démission de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs,
2. Quitus à leur donner pour la période du 01.01.2009 au 24.07.2009,
3. Nomination de Monsieur Riccardo MORALDI, Monsieur Andrea DE MARIA et Madame Annalisa CIAMPOLI en tant que nouveaux Administrateurs,
4. Démission de la société V.O. Consulting Lux S.A. Commissaire aux Comptes,
5. Quitus à lui donner pour la période du 01.01.2009 au 24.07.2009,
6. Nomination de Ser.Com Sàrl, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes,
7. Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078543/755/21.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

The shareholders of SF (Lux) Sicav 3 are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on which will be held on *Monday, July 20, 2009* at 11.00 a.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as of March 31, 2009.
3. Decision on the allocation of the results.
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor.
5. Statutory elections.
6. Auditor's mandate.
7. Miscellaneous.

Every shareholder has a right to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy. Each share gives the right to one vote.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or with another paying agent by July 15, 2009 at 4.00 p.m. at the latest. Proxies need to be received by the company by the same date.

Référence de publication: 2009078544/755/24.

L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 55.808.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/05/2009.

Référence de publication: 2009062219/10.

(090072590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
WILL M.G.F.

Signature

Référence de publication: 2009074228/2542/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090062314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Royon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.679.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC N° 451.957 ici dûment représentée par Mademoiselle Estelle MARECHAL, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la "Société") est établie par le seul détenteur des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le conseil informatique, le développement, la transformation, la sécurisation, l'audit, l'analyse, la mise à jour, la traduction, le packaging en matière de systèmes et de logiciels informatiques, l'acquisition et la concession de l'usage de droits d'auteurs de logiciels informatiques ou la cession de tels droits, et toutes activités directement ou indirectement liées à ce qui précède.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ROYON S.A."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers:

- a) par la signature de l'administrateur unique;
- b) ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dans le cas d'un conseil d'administration;
- c) ou par la signature unique de l'administrateur délégué désigné ou de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion pour toute transaction n'excédant pas dix mille Euros (EUR 10.000,-); au-delà de cette somme, la signature d'un autre administrateur sera requise; et
- d) ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un commissaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le commissaire sera nommé par l'assemblée des actionnaires, pour une période n'excédant pas six années, et il poursuivra son mandat jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Il peut être renommé mais peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le vingtième jour du mois de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il peut décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les trois mille cents actions de la Société ont été souscrites comme suit:

MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, préqualifiée	<u>3.100 actions</u>
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2009.

2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en juin 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) Euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

- M. Stephan LE GOUEFF, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada et demeurant au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

- AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., RCS Luxembourg N° B 30.718, ayant son siège social au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

3. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: E. Marechal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2009. LAC/2009/24394. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009076617/5770/204.

(090092698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec les références Vol. 524 Fol. 66 Case 7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILL M.G.F.

Signature

Référence de publication: 2009077140/12.

(090062299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec les références Vol. 538 Fol. 28 Case 6..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILL M.G.F.

Signature

Référence de publication: 2009077141/12.

(090062305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec les références Vol. 554 Fol. 84 Case 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILL M.G.F.

Signature

Référence de publication: 2009077142/12.

(090062308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Marjan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.947.

nachstehend „übertragende Gesellschaft" genannt-
und

Summanus GmbH

mit dem Sitz in Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter HR B 22861, mit inländischer Geschäftsanschrift: Im Siebenswinkel 4, 53340 Meckenheim,

- nachstehend „übernehmende Gesellschaft" genannt-

**GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN
(PROJET DE FUSION)***Präambel*

A. Die übertragende Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in Luxemburg, 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) (nachstehend „RCSL") unter Registernummer B 101 947 und verfügt über ein Stammkapital in Höhe von EUR 31.000,00, eingeteilt in 310 Geschäftsanteile zu je Euro 100, die von einem einzigen Gesellschafter gehalten werden.

Die übertragende Gesellschaft hält alle voll eingezahlten Geschäftsanteile an der übernehmenden Gesellschaft.

Mit diesem gemeinsamen Verschmelzungsplan soll die übertragende Gesellschaft auf die übernehmende Gesellschaft verschmolzen werden. Gemäß der Satzung der übertragenden Gesellschaft ist deren Unternehmensgegenstand der Erwerb, das Halten, das Führen und die Veräußerung von Beteiligungen an Gesellschaften. Die übertragende Gesellschaft beschäftigt keine Arbeitnehmer. Nach dem geltenden luxemburgischen Recht, insbesondere Artikel 257 des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie abgeändert, (nachstehend „Gesetz von 1915") ist die Verschmelzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung auf eine andere Gesellschaft mit beschränkter Haftung zulässig. Die übertragende Gesellschaft kann daher gemäß § 122b Abs. 1 UmwG i.V.m. Artikel 4 Abs. 1 lit. a) der Richtlinie 2005/56/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 26. Oktober 2005 über die Verschmelzung von Kapitalgesellschaften aus verschiedenen Mitgliedstaaten (AB1. EU, L 310, S. 1, 4) (nachstehend die „Verschmelzungsrichtlinie") auch an einer grenzüberschreitenden Verschmelzung teilnehmen.

B. Die übernehmende Gesellschaft ist eine nach dem deutschen Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Wiesbaden. Sie ist im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter HRB 22861 eingetragen. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt Euro 51.000,00, eingeteilt in einen Geschäftsanteil mit einem Nennkapital in Höhe von Euro 50.000,00 und einem zweiten Geschäftsanteil mit einem Nennkapital in Höhe von Euro 1.000,00. Die Stammeinlagen sind voll eingezahlt. Gemäß des Gesellschaftsvertrages der übernehmenden Gesellschaft ist deren Unternehmensgegenstand die Herstellung von und Handel mit Büchern, Zeitschriften, Zeitungen, Schallplatten, Ton-, Bild- und elektronischen Datenträgern. Mit umfasst ist ebenfalls die Herstellung und der Handel mit allen dem grafischen Gewerbe verwandten Produkten sowie der Erwerb, die Wahrung und Auswertung von Urheberrechten; ferner die Erbringung von Dienstleistungen für das Verlagswesen, insbesondere die Übernahme von Auslieferungen sowie damit verbundene Aufgaben auf dem Gebiet des Rechnungswesens und der Buchführung. Weiterhin erstreckt sich der Unternehmensgegenstand auf den Erwerb, die Veräußerung sowie die Verwaltung von in und ausländischen Unternehmen, Unternehmensbeteiligungen und Unternehmensteilen aller Art und die Beratung in diesen Bereichen sowie die Erbringung unternehmensspezifischer Beratungsleistungen. Auch die übernehmende Gesellschaft beschäftigt keine Arbeitnehmer. Nach dem deutschen Umwandlungsgesetz ist eine Verschmelzung von Gesellschaften mit beschränkter Haftung auf Gesellschaften mit beschränkter Haftung zulässig, so dass die übernehmende Gesellschaft auch Teilnehmer einer grenzüberschreitenden Verschmelzung sein kann (vgl. § 122b Abs. 1 UmwG i.V.m. Artikel 4 Abs. 1 lit. a) der Verschmelzungsrichtlinie).

C. Es ist beabsichtigt, die übertragende Gesellschaft durch Gewährung von Geschäftsanteilen an den alleinigen Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft auf die übernehmende Gesellschaft durch grenzüberschreitende Verschmelzung zur Aufnahme zu verschmelzen. Die Vertretungsorgane der übertragenden Gesellschaft und der übernehmenden Gesellschaft stellen daher zusammen gemäß § 122c UmwG und Artikel 261 des Gesetzes von 1915 einen gemeinsamen Verschmelzungsplan auf. Da Deutsch in Luxemburg offizielle Amtssprache ist, ist dieser gemeinsame Verschmelzungsplan nicht zweisprachig aufzustellen.

§.1. Grenzüberschreitende Verschmelzung, Verschmelzungstichtag.

1. Die übertragende Gesellschaft überträgt ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten im Wege der grenzüberschreitenden Verschmelzung gem. §§ 122a ff. UmwG und Artikel 259 des Gesetzes von 1915 (Verschmelzung durch Aufnahme) auf die übernehmende Gesellschaft.

2. Das Datum der Wirksamkeit der Verschmelzung ist der Tag der Eintragung der Verschmelzung in das Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft.

3. Die Übertragung des Vermögens der übertragenden Gesellschaft im Verhältnis der Beteiligten erfolgt hinsichtlich bilanz- und buchhaltungstechnischer Zwecke mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2008, 24.00 Uhr gemäß § 17 Abs. 2 Satz 4 UmwG. Von Beginn des 1. Januar 2009, 0.00 Uhr (Verschmelzungstichtag) an gelten die Handlungen der übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft vorgenommen. Der Verschmelzung wird eine Bilanz der übertragenden Gesellschaft zum 31. Dezember 2008 (Schlussbilanz) zugrunde gelegt, aus der sich die Bewertung des Vermögens der übertragenden Gesellschaft zum 31. Dezember 2008 ergibt. Der Bilanzstichtag der übertragenden Gesellschaft und der übernehmenden Gesellschaft ist jeweils der 31. Dezember 2008. Das übernommene Vermögen der übertragenden Gesellschaft wird erstmals im Jahresabschluss der übernehmenden Gesellschaft zum 31. Dezember 2009 widergespiegelt.

§. 2. Gewährung einer Gegenleistung, keine Gewährung von Sonderrechten und besonderer Vorteile.

1. Mit Wirksamwerden der Verschmelzung durch Eintragung im Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft erhält der alleinige Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft als Gegenleistung alle Geschäftsanteile an der übernehmenden Gesellschaft, und zwar einen Geschäftsanteil mit einem Nennkapital in Höhe von EUR 50.000,00 und einem zweiten Geschäftsanteil mit einem Nennkapital in Höhe von EUR 1.000,00, die beide voll eingezahlt sind. Weitere Geschäftsanteile werden nicht gewährt.

2. Der Erwerb der Geschäftsanteile an der übernehmenden Gesellschaft durch den alleinigen Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft vollzieht sich gemäß §§ 122a Abs. 2, 20 Abs. 1 Nr. 1 UmwG kraft Gesetzes und actu unmittelbar mit Eintragung der Verschmelzung im Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft. Von diesem Zeitpunkt an geht das Recht auf Beteiligung am Gewinn i.S.d. § 122c Abs. 2 Nr. 5 UmwG über.

3. Die übernehmende Gesellschaft gewährt keinem Gesellschafter Sonderrechte i.S.d. § 122c Abs. 2 Nr. 7 UmwG. Weder bestanden Sonderrechte i.S.v. Artikel 261 des Gesetzes von 1915 bei der übertragenden Gesellschaft noch bestehen Sonderrechte i. S. v. § 122c Abs. 2 Nr. 7 UmwG bei der übernehmenden Gesellschaft. Deshalb entfallen entsprechende Angaben.

4. Es werden keine besonderen Vorteile an die in § 122c Abs. 2 Nr. 8 UmwG oder Artikel 261 des Gesetzes von 1915 genannten Personen (Mitglieder der Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichtsoder Kontrollorgane der übertragenden oder übernehmenden Gesellschaft) gewährt. Eine Verschmelzungsprüfung gemäß §§ 122f, 122a, 9 Abs. 3 und 8 Abs. 3 UmwG findet nicht statt. Alle Anteilsinhaber aller beteiligten Rechtsträger verzichten auf eine Prüfung des Verschmelzungsberichts. Besondere Vorteile für den Verschmelzungsprüfer kommen daher nicht in Betracht.

§. 3. Auswirkungen der grenzüberschreitenden Verschmelzung für die Beschäftigung und Angaben über das Verfahren zur Festlegung der Mitbestimmung. Weder die übertragende Gesellschaft noch die übernehmende Gesellschaft haben Arbeitnehmer. Daher kann die Verschmelzung keinerlei Auswirkungen auf Arbeitnehmer der beiden Gesellschaften, deren Beschäftigung (§ 122c Abs. 2 Nr. 4 UmwG) und Mitbestimmungsrechte (§ 122c Abs. 2 Nr. 10 UmwG) haben.

§. 4. Bewertung des Aktiv- und Passivvermögens der übertragenden Gesellschaft. Das Aktiv- und Passivvermögen der übertragenden Gesellschaft, das durch die grenzüberschreitende Verschmelzung auf die übernehmende Gesellschaft übergeht, wird jeweils zu Buchwerten von der übernehmenden Gesellschaft übernommen.

§. 5. Sicherheitsleistung für Gläubiger.

1. Die Rechte der Gläubiger der übernehmenden Gesellschaft ergeben sich aus § 22 UmwG. Danach ist den Gläubigern, die ihren Anspruch nach Grund und Höhe innerhalb von sechs Monaten nach dem Tag, an dem die Eintragung der Verschmelzung in das Register der übernehmenden Gesellschaft bekannt gemacht worden ist, Sicherheit zu leisten, soweit sie nicht Befriedigung verlangen können. Dieses Recht steht den Gläubigern jedoch nur zu, sofern sie glaubhaft machen können, dass durch die Verschmelzung die Erfüllung ihrer Forderung gefährdet wird.

2. Die Gläubiger der übertragenden Gesellschaft können innerhalb von zwei Monaten nach Veröffentlichung des Verschmelzungsbeschlusses der außerordentlichen Generalversammlung der übertragenden Gesellschaft im offiziellen Publikationsorgan des RCSL, dem Mémorial C, gemäß Artikel 268 des Gesetzes von 1915 beim zuständigen Richter des zuständigen luxemburgischen Distriktgerichts der handelsrechtlichen Abteilung (Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale) beantragen, dass Ihnen für fällige und nicht fällige Forderungen gegen die übertragende Gesellschaft Sicherheitsleistung geleistet wird, sofern die Verschmelzung die Sicherheit der Forderungsleistung mindert. Der Richter kann die Gewährung der Sicherheitsleistung versagen, sofern der Gläubiger über ausreichende Sicherungsmittel verfügt.

§. 6. Zustimmung der Geschäftsführung und der Anteilsinhaber der übertragenden Gesellschaft.

1. Dieser gemeinsame Verschmelzungsplan wird nur wirksam, wenn die Anteilsinhaber aller beteiligten Rechtsträger ihm durch Verschmelzungsbeschluss zugestimmt haben.

2. Der Geschäftsführer der übertragenden Gesellschaft hat diesem gemeinsamen Verschmelzungsplan mit Beschluss vom 26. Juni 2009 zugestimmt.

§. 7. Gesellschaftsvertrag der übernehmenden Gesellschaft.

1. Die Firma der übernehmenden Gesellschaft wird unverändert fortgeführt. Der Gesellschaftsvertrag der übernehmenden Gesellschaft bleibt auch im Übrigen unverändert.
2. Die Geschäftsführung der übernehmenden Gesellschaft ändert sich nicht.
3. Der Entwurf dieses Verschmelzungsplans wird im offiziellen Publikationsorgan des RCSL, dem Mémorial C, spätestens am 2. Juli 2009 veröffentlicht, d.h. mehr als einen Monat vor dem Datum der außerordentlichen Generalversammlung der übertragenden Gesellschaft, in welcher der alleinige Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft über die Zustimmung zu diesem Verschmelzungsplan beschließt.
4. Dieser Verschmelzungsplan wird ebenfalls nach den Vorschriften des deutschen Rechts in Deutschland bekannt gemacht.

§. 8. Verzicht auf Prüfung des Verschmelzungsplans. Der alleiniger Gesellschafter der übertragenden Gesellschaft sowie die alleinige Gesellschafterin der übernehmenden Gesellschaft erklären hiermit, dass sie gem. §§ 122f, 9 Abs. 3, 8 Abs. 3 UmwG auf die Prüfung des Verschmelzungsplans verzichten.

§. 9. Kosten und Gebühren. Alle mit diesem Verschmelzungsplan und der Abwicklung entstehenden Kosten, Gebühren und Steuern, einschließlich der Kosten des Zustimmungsbeschlusses trägt die übernehmende Gesellschaft.

§. 10. Salvatorische Klausel.

1. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Verschmelzungsplanes unwirksam oder undurchführbar sein, so bleiben die abgegebenen Erklärungen insgesamt wirksam, und die Wirksamkeit des Plans im Übrigen bleibt unberührt. Die Parteien sind verpflichtet, zusammenzuwirken, um die unwirksame oder undurchführbare Bestimmung durch eine wirksame oder durchführbare Bestimmung zu ersetzen, die dem wirtschaftlich Ergebnis der unwirksamen oder undurchführbaren Bestimmung möglichst nahe kommt.
2. Änderungen oder Ergänzungen dieses Verschmelzungsplanes bedürfen der notariellen Beurkundung.

am 26. Juni 2009.

Geschäftsführung der Marjan S.är.l. und Geschäftsführung der Summanus GmbH

Unterschriften

Référence de publication: 2009077291/139.

(090093619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec les références Vol. 575 Fol. 17 Case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILL M.G.F.

Signature

Référence de publication: 2009077143/12.

(090062311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

BayernLB HEDGE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.497.

Mitteilung an die Aktionäre des BayernLB Hedge Fonds Alpha 1 (AL: ISIN LU0218288230, InstAL1: ISIN LU0218288313)

Durch Beschluss des Verwaltungsrates der oben genannten Gesellschaft vom 1. Juli 2009 wird die Gesellschaft BayernLB Hedge Fonds Alpha 1 zum 31. Juli 2009 ("Liquidationsdatum") aufgrund der dauerhaften Unterschreitung des gesetzlichen Mindestvolumens und der damit verbundenen Unwirtschaftlichkeit des Teilfondsvermögens, aufgelöst. Eine Fortführung des Teilfonds erscheint daher für die Aktionäre als nicht sinnvoll. Beträge, die aus der Liquidation des Teilfondsvermögens BayernLB Hedge Fonds Alpha 1 stammen und die von den berechtigten Aktionären nicht innerhalb von 6 Monaten eingelöst werden, werden durch die Depotbank zugunsten der berechtigten Aktionäre bei der "Caisse de Consignation" in Luxembourg hinterlegt.

Die Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb von 30 Jahren nach der Hinterlegung dort angefordert werden. Die Konten und Bücher des BayernLB Hedge Fonds Alpha 1 werden hinterlegt und für zehn Jahre bei der Domizil- und Zentralverwaltungsstelle aufbewahrt.

Luxembourg, im Juli 2009.
BayernLB Hedge Fonds, SICAV
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009078538/755/21.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung vom 28. April 2009

Die Generalversammlung hat beschlossen Herrn Marc Kriegsmann, mit professioneller Adresse in 36, avenue du X Septembre, 2550 Luxembourg, ab dem 28. April 2009 zusätzlich als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft für einen Zeitraum von 6 Jahren zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Juni 2009.
Alceda Fund Management S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009078208/14.

(090089387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Haspa PB Ertrag Plus, Fonds Commun de Placement.

Haspa PB Global, Fonds Commun de Placement.

Die International Fund Management S.A., Luxembourg, als Verwaltungsgesellschaft der nach Teil II des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren der Fonds Haspa PB Ertrag Plus und Haspa PB Global abgeschlossen ist.

Luxembourg, im Juli 2009.
International Fund Management S.A.
Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2009078539/755/12.

Fiduciaire Eurolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 34.752.

RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), pour compte de la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34752, (la "Société"), en date du 7 avril 2009, enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2009, relation GRE/2009/1441, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090061583, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 979 du 11 mai 2009, il y a lieu de procéder aux redressements suivants, suite à des erreurs matérielles:

Il y lieu:

- de remplacer dans la mention de l'enregistrement "Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2008" par "Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2009"; et

- de modifier le nombre des actions nouvellement souscrites par Monsieur Alhard von KETELHODT comme suit:

quinze mille cinq cent quarante-quatre (15.544)

au lieu de

quinze mille cinq cent quarante-quatre (15.554)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juin 2009.

Pour la Société

Pour Maître Jean SECKLER, par délégation:

Notaire

Christian DOSTERT

Référence de publication: 2009074094/231/28.

(090088074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.999.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenue le 02 juin 2009 à 10h00.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 30, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2009.

A Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009074095/14.

(090087521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Nemrut G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.910.

—
Assemblée générale extraordinaire du 9/06/2009

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est transféré à:

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg

(ancienne adresse: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg).

2) Nomination de:

Monsieur Mehmet IZCI, indépendant, né le 10 avril 1968 à Adiyaman (Turquie), demeurant à TR-Mersin (Turquie), Mesudiye Mah, 5217 SK, No 4, Wohnung 8, en tant que gérant administratif,

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE, rédigé en trois exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, un autre exemplaire en original étant destiné au registre de commerce et/des sociétés à Luxembourg (RCSL)

Signatures.

Référence de publication: 2009074091/23.

(090088237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Contradco Europa GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 28.790.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Gilles MATHAY en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité CONTRADCO EUROPA GmbH, dont le siège social à L-4583 Differdange, 1, rue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 15 juin 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009074081/17.

(090088093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Buona Tavola, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 9, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.007.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Gilles MATHAY en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité BUONA TAVOLA S.à r.l., avec siège social à L-4599 Differdange, 9, rue J.F. Kennedy, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009074077/18.

(090088087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Atrium Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 67.620.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 4 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Gilles MATHAY en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité ATRIUM MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009074075/18.

(090088085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Internationale Chocolat Société (ICS), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 88.563.

«Par jugements du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonnée la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée INTERNATIONALE CHOCOLAT SOCIETE (ICS)° Sàrl, avec siège social à L-4306 Esch sur Alzette, 20, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge commissaire Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme
Maître Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2009074074/18.

(090087946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EAVF Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.844.

—
EXTRAIT

En date du 8 décembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Harmen Hanekamp en tant que gérant de la Société et de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur, né à Fontenay-aux-Roses (France) le 1 septembre 1963, résidant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Holding II S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074028/18.

(090087781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.842.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

—
EXTRAIT

En date du 3 décembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur, né à Fontenay-aux-Roses (France) le 1 septembre 1963, résidant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

En date du 8 décembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Harmen Hanekamp en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009074025/18.

(090087775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.245.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 12 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 12 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009074097/18.

(090087556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sunrise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.525.

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg le 19 mars 2009, porteurs de 310 actions sur les 310 actions qui représentent l'ensemble du capital social de la société, ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse: 5, rue Goethe à L-1637 Luxembourg-Ville. Ce transfert prend effet le jour même.

Pour mention aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour la société

Signatures

Le secrétaire / Les Actionnaires

Référence de publication: 2009074087/15.

(090088211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of 12,500 euros, having its registered office at 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 14, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality

of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholder which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one class

A manager and one class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s). The manager (s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A manager and one class B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage

caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of the sole shareholder

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his share holding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

Thereupon,

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mrs Kathleen A. Barry, CFO, born in Pennsylvania, USA, on February 10, 1954, with professional address at 92 Hayden Avenue Lexington, MA 02421, as class A manager.

Mrs Céline PIGNON, attorney-in-law, born in Metz, France, on March 27, 1977, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées

et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique, qui fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B désignés comme gérant de classe A ou de classe B par l'associé. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé ces décisions. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document

unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Madame Kathleen A. Barry, CFO, née en Pennsylvanie, USA, le 10 février 1954, avec adresse professionnelle au 92 Hayden Avenue Lexington, MA 02421, en qualité de gérant de classe A;

Madame Céline PIGNON, avocate, née Metz, France, le 27 mars 1977, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19391. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074008/242/538.

(090088077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, le gérant unique de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074113/15.

(090087864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.778.

—
Written resolutions taken by the Board of Directors with effect on April 24th, 2009

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, is appointed as Chairman of the Board of Directors. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of the year 2011

- The registered office of the company is transferred from its current address to the 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- The professional address of Mr Jean-Robert BARTOLINI is modified as follows: 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certified copy

Résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration avec effet au 24 avril 2009

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera son mandat de Président pour tout la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. Meeting

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI est modifiée comme suit:

412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certifié conforme

For FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER

S G G S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074101/26.

(090087568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.749.

—
EXTRAIT

En date du 2 mars 2009, le gérant commandité de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Logistics Income Venture SCA
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009074107/14.

(090087808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.347.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, l'associé commandité de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Office Income Venture
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009074105/15.

(090087722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Rigond Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.558.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Rigond Finance S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more

generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2009.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Rigond Finance S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21746. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073929/242/403.

(090088028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Oydi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 13.416.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 09 juin 2009

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant au 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant au 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg représentée par son administrateur délégué Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

et celui du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074133/21.

(090087757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.308.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 08 juin 2009

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat des administrateurs

- Daniel Lefèvre, ingénieur, demeurant à 67B, Route de Remich L-5650 Mondorf-les-Bains

- Cédric Sheridan, administrateur de sociétés, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange.

- Gérard Tegeler, administrateur de sociétés, demeurant à 3C, rue Fichermont B-1380 Lasne

et du commissaire aux comptes

- Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à 42, op der Hobuch L-5832 Fentange-Plateau

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074132/19.

(090087753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Liseo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.290.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme LISEO S.A. en vertu de laquelle la société LISEO S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 5 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juin 2009.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2009074118/14.

(090087952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pro Conseil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 88.327.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 11 juin 2009.

- IB Management Services S.A. avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

- Fiduciaire Beaumanoir S.A. avec adresse professionnelle au 24 rue du Genêts, L-1621 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'en 2012.

- le siège social a été transféré du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 24, rue du Genêts, L-1621 Luxembourg.

avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074119/19.

(090088136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

En date du 8 décembre 2008, l'associé unique de la Société a approuvé avec effet immédiat la démission de Monsieur Harmen Hanekamp en tant qu'administrateur de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur, né à Fontenay-aux-Roses (France), le 1^{er} septembre 1963, résidant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture II S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074117/19.

(090087916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Avangarde Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.827.

—
Il résulte du contrat de transfert de parts conclu en date du 21 mai 2009 que Monsieur Laurent Bellandi détenant 125 parts sociales dans la société et résidant 232, Avenue de Montredon, F-13008 Marseille a cédé 25 parts sociales à Monsieur Romain Teillac résidant 124, Avenue Maurice Chevalier, Domaine des Palmiers Bafta, F-0650 Cannes la Boca qui détient désormais 150 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074140/16.

(090087850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Rena PULIDO et de Monsieur Mark BAILLIE de leur poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Lilian WONG, née le 1^{er} Mars 1978 à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement Level 12, No. 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Monsieur Matthew Scott BANKS, né le 4 Mai 1961 à Hobart, Tasmanie (Australie), résidant professionnellement Level 12, No.1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie -au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009074269/22.

(090087619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.126.300,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Rena PULIDO et de Monsieur Mark BAILLIE de leur poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Lilian WONG, née le 1^{er} Mars 1978 à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement Level 12, No. 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Monsieur Matthew Scott BANKS, né le 4 Mai 1961 à Hobart, Tasmanie (Australie), résidant professionnellement Level 12, No.1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie -au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009074266/22.

(090087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Spizbay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.564.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073866/10.

(090087633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

BK Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mai 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BK ENTERPRISES S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074273/18.

(090087771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Solide Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2009

Monsieur DE GIORGIS Stefano, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur MARTONE Sergio sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. EASIT S.A. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SOLIDE REAL ESTATE S.A.

Stefano DE GIORGIS / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074272/16.

(090087774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Aerium IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aerium FGG Capital S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.708.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 105.050,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, private employee, with professional address in Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated here above requested the undersigned notary to enact the following:

- that LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., prenamed is the current sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aerium FGG Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 104 708 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on November 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 241 of March 17, 2005 and amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2130 of November 15, 2006; and

- that the agenda is the following:

- To change the Company's denomination into AERIUM IV CAPITAL S. à r.l.

- To amend subsequently article 4 of the articles of incorporation.

Then Sole Shareholder representing 100% of the Company's share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to modify the Company's denomination into AERIUM IV CAPITAL S. à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of AERIUM IV CAPITAL S. à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated here above and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinzisième jour d'avril.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.050,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A. est l'associée actuel unique Associé Unique") de Aerium FGG Capital S.à r.L, une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.708 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 241 du 17 mars 2005 et modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 2006, publié dans Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2006 numéro 2130; et

- que l'ordre du jour est comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en AERIUMIV CAPITAL S. à r.l.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société.

Alors, l'Associé Unique, représentant 100% du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en AERIUM IV CAPITAL S. à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de AERIUM IV CAPITAL S. à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009 LAC/2009/15977. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 16 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074146/202/92.

(090088162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Chape-Profi sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9378 Hoscheid, 3, Geisseck.

R.C.S. Luxembourg B 146.545.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Dame Kathrin BEHRINGER, geborene LAU, ohne Stand, geboren am 10. Dezember 1970 in D-Schmalkalden (matr: 1970 12 10 924), wohnhaft in D-44145 Dortmund, Dürenerstrasse 1.

Welche Erschienene den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen der vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "CHAPE-PROFI sàrl".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hoscheid. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind Estrich-Oberbelag- und Fliesenlegerarbeiten für Privat-, Geschäfts- und Industriekundschaft,

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile von je einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche alle von der Kompartentin, vorbenannt übernommen werden.

Der Gesellschafter erklärt und der Notar stellt fest, dass das Kapital der Gesellschaft zur freien Verfügung steht wie dies von dem instrumentierenden Notar ausdrücklich festgestellt wurde.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von NEUNHUNDERT EURO (EUR 900,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann hat der Gesellschafter eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und hat laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9378 Hoscheid, 3, Geisseck.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Dame Kathrin BEHRINGER, geborene LAU, ohne Stand, geboren am 10. Dezember 1970 in D-Schmalkalden (matr: 1970 12 10 924), wohnhaft in D-44145 Dortmund, Dürenerstrasse 1, und zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Herr Rainer LENTES, Fliesenleger, wohnhaft in D-54294 Trier, Trierweilerweg 44, geboren am 18.10.1962 in Trier (matr: 1962 10 18 097).

c) Die Geschäftsführer können mit ihrer gemeinsamen Unterschrift die Gesellschaft verpflichten.

Die soeben erteilten Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. BEHRINGER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2009. DIE/2009/5296. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 15. Juni 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009074104/4917/85.

(090087922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Fin 4 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.104.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIN 4 HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.104, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1098 du 3 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 mai 2005 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 11 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression des classes A et B au sein des administrateurs.
- 2.- Démission de l'administrateur Monsieur Curzio TOFFOLI,
- 3.- Nomination de Madame Patricia JUPILLE comme nouvel administrateur.
- 4.- Modification des articles 4 et 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les classes A et B au sein des administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, d'accepter la démission de l'administrateur de Catégorie A Monsieur Curzio TOFFOLI, demeurant à Via Cappellino Sora 5, CH-6855 Stabio, Suisse et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 avril 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet au 10 avril 2009, de nommer comme nouvel administrateur pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, K. ROTI, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20727. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074131/242/99.

(090087885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

S. Rita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.694.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2009

Monsieur Vittorio BENATTI, 21, viale C, Cattaneo, CH-6909 Lugano (Suisse), est coopté comme nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

S. RITA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074274/14.

(090087763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Cerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision de l'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009074368/15.

(090088105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Iduna S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.809.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mai 2009 que:

- La SA Danaos a démissionné de son mandat de gérant unique de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Vincent Piront, né le 21 juin 1965, à Verviers (Belgique) et demeurant au 28, Crawhez, B-4890 Thimister, Belgique, a été nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009074138/17.

(090087842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 20087 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074468/10.

(090087591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074437/12.

(090087637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Multipoints Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009074462/15.

(090088095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tradeguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Softworld S.à r.l.).

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.465.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074464/13.

(090087777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074475/10.

(090087606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/11/2003

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société Tinfos Nizi S.A. tenue en date du 20 novembre 2003 que:

1) Administrateur délégué à la gestion journalière

L'assemblée générale des actionnaires a pris la décision de démettre Monsieur Paul Hellinckx de ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 20/11/2003.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Gjermund Roynestad / Jean Luc
Karleskind.

Référence de publication: 2009074270/16.

(090087698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Diemmevi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 134.558.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social en date du 29 mai 2009

La démission de Monsieur Nicola GAGLIARDI est acceptée.

Est constatée la déchéance de tout le Conseil d'Administration suite à la démission de Monsieur Nicola GAGLIARDI et selon l'article sept des statuts de la société.

Monsieur Enrico DAL MONTE, administrateur de sociétés, domicilié au 10, Via Cortivallo, CH-6900 Lugano (suisse), est nommé nouvel administrateur.

Messieurs Régis DONATI et Alexis DE BERNARDI, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont renommés administrateur de la société.

La charge du nouveau Conseil d'Administration viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

DIEMMEVI S.A

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2009074275/21.

(090087754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Tradeguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Softworld S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074466/13.

(090087783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Falun S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074480/10.

(090087634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lëlljer Gaart, Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R.C.S. Luxembourg B 101.572.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073863/10.

(090087689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Paytec Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074507/10.

(090087559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Glofin Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074511/10.

(090087560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Exclusive Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074513/10.

(090087561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.
